

*Affaires courantes*

Il est en l'occurrence question du rapport d'un comité mixte spécial. Si une opinion dissidente a pu être énoncée, c'est parce que le député d'Ottawa—Vanier et les membres du comité ont bien voulu appliquer cette disposition à un comité mixte spécial, sinon elle ne se serait pas appliquée.

Cette disposition du Règlement n'a été modifiée qu'à l'égard des comités permanents. Elle ne s'est jamais appliquée à autre chose. C'est en fait un privilège spécial que le député d'Ottawa—Vanier et coprésident de ce comité mixte spécial a eu la magnanimité d'accorder.

Je m'étonne que des plaintes soient formulées aujourd'hui, alors que les opinions ou les rapports dissidents sont très longs. A mon avis, les opinions dissidentes sont presque aussi longues que le rapport. Le deuxième volume est plus épais que le rapport lui-même.

Je ne suis pas surpris que le rapport ait été divisé en deux volumes et je crois que le whip en chef du gouvernement et le député d'Ottawa—Vanier ont expliqué d'une manière satisfaisante pourquoi on avait procédé ainsi.

[Français]

**Le Président:** J'aimerais remercier l'honorable député de Roberval d'avoir soulevé cette question.

[Traduction]

Je remercie également le député d'Ottawa—Vanier, le whip du gouvernement et, bien sûr, le secrétaire parlementaire, de même que le leader parlementaire du Parti réformiste. Vous consentirez tous, j'en suis sûr, à accorder à votre Président un peu de temps pour examiner tout ce qu'il a en main. Si je le juge nécessaire, je ferai rapport de ma décision à la Chambre.

J'examinerai tous les renseignements qui m'ont été remis et je m'informerai également du Règlement. Avec votre autorisation, je ferai rapport à la Chambre dès que possible, si cela se révèle nécessaire.

---

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### DÉCRETS DE NOMINATION

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, quelques décrets annonçant les nominations faites par le gouvernement.

Conformément au paragraphe 110(1) du Règlement, ces décrets sont renvoyés d'office aux comités permanents compétents énumérés dans la liste jointe.

[Français]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

\* \* \*

[Traduction]

### LA QUARANTIÈME CONFÉRENCE PARLEMENTAIRE DU COMMONWEALTH

**M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, un rapport concernant la 40<sup>e</sup> Conférence parlementaire du Commonwealth qui a eu lieu à Banff, en Alberta, du 4 au 18 octobre 1994.

\* \* \*

• (1525)

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

#### JUSTICE ET AFFAIRES JURIDIQUES

**Mme Sue Barnes (London—Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les langues officielles, le quatrième rapport du Comité permanent de la justice et des affaires juridiques.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, votre comité a étudié les documents regroupés sous le titre «Avant-projet de modification du Code criminel et du Tarif des douanes concernant les cartes et les jeux de société concernant des crimes» et a convenu d'en faire rapport avec trois recommandations.

Cette étude a été faite à la suite des préoccupations exprimées à l'égard de la glorification des tueurs en série par le truchement d'un jeu de société et de cartes illustrant leurs méfaits. La Chambre a reçu de nombreuses pétitions à ce sujet.

Le comité a étudié l'avant-projet de loi. Il recommande maintenant d'aborder de façon plus générale la glorification de ces tueurs et l'exploitation des actes d'horreur, de cruauté et de violence et d'étendre la portée des dispositions du Code criminel concernant l'obscénité dans un effort législatif plus concerté. Il propose également un préambule, ainsi que des dispositifs de protection et autres moyens particuliers de défense.

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert, BQ):** Monsieur le Président, dans son opinion dissidente au rapport du Comité de la justice et des questions juridiques, le Bloc québécois souligne